

Commune de JARCIEU

Séance publique du Conseil Municipal en date du 20 Septembre 2023.

L'an deux mille vingt trois le vingt septembre, le Conseil Municipal de la Commune de JARCIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Yann BERHAULT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 14 Septembre 2023

PRESENTS : M. BERHAULT Yann, M. LACHISE Samuel, M. HELLY Jean-Luc, Mme CHANAUX Claudine, M. FROGER Eric, M. GERMAIN Eric M. GENEVE Bastien et Mme VANDERGHEYNST Julie

EXCUSÉS : Mme VILLARD Isabelle, Mme CHENU Mallory, Mme BOUZON Vanessa, M. BENOIT François, Mme CHARPIOT Alicia et M. DUTAL Florent,

ABSENTS : M. GIRAUD Stéphane

Avait donné procuration : Mme VILLARD Isabelle, Mme BOUZON Vanessa et Mme CHARPIOT Alicia

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. FROGER Eric

Validation du compte rendu de la séance précédente
Signatures

1) Informations communales : ligne de conduite des publications

Monsieur le Maire nous informe que le secrétariat reçoit de nombreuses demandes d'associations communales, extérieures et de personnes privés qui demandent des publications sur les supports de communication de la Commune.

Monsieur LACHISE Samuel nous explique qu'il y a de nombreuses informations communales à faire paraître sur la page Facebook, panneau pocket et le site internet. Pour le site internet, les informations de la préfecture font l'objet d'un onglet spécifique, l'onglet « suivez les actualités » sera pour les informations communales et les informations des associations seront mises dans l'onglet « Associations ».

Concernant la page Facebook et Panneau Pocket, sera relayé les informations communales, d'EBER, du CIB, de TEC et les manifestations des associations jarcieuroises. Pour Panneau Pocket, il sera demandé aux clubs de Foot et de Basket s'ils veulent annoncer les matchs à Jarcieu, si oui, ils devront transmettre en début de semaine leurs publications au secrétariat de Mairie.

Concernant les initiatives privées (personnes, entreprises, etc...), une publication sera faite à la création ou à l'arrivée sur la commune seulement.

2) Vente terrain B 1419 – Clos des Cèdres

Monsieur le Maire nous informe qu'un particulier a fait une demande d'acquisition de la parcelle cadastrée B 1419 située entre le lotissement le Clos des Cèdres et sa propriété.

Une discussion s'engage avec le Conseil Municipal : souhaite-t-il vendre cette parcelle, quel projet pourrait être envisagé ? Il existe également un questionnement sur la possible dangerosité des Cèdres jouxtant le terrain.

En effet le risque de chute de branche présenterait un risque non négligeable.

Par ailleurs le terrain a été acquis par la commune dans l'optique de faire un espace vert aménagé en face château musée des poteries.

Après débat, Monsieur le Maire met au vote l'avis favorable pour la vente de la parcelle B 1419 :
0 voix Pour – 3 Absentions et 8 Voix Contre.

Un courrier de réponse aux demandeurs sera fait dans les prochains jours afin de les informer du refus du Conseil Municipal de vendre la parcelle B 1419.

3) Modification du règlement et des tarifs des salles communales

Suite à la décision du Conseil Municipal de louer la salle de motricité à une association extérieure à la commune pour un usage régulier lors de la séance du 28 Août 2023, il est nécessaire de délibérer sur une nouvelle convention d'utilisation et sur l'instauration d'un tarif pour la salle de motricité.

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 072023 mettant en place les nouveaux documents d'occupation des salles communales et la révision des tarifs de celles-ci.

Il nous rappelle que lors de sa séance du 28 Août 2023, le Conseil Municipal avait donné un accord de principe pour l'utilisation de la salle de motricité de l'école maternelle à des associations jarciéuroises, associations extérieures et personnes privées à but lucratif sous conditions des activités proposées.

Madame VILLARD Isabelle, adjointe au Maire, propose une nouvelle convention de mise à disposition de la salle de motricité pour un usage régulier et un nouveau tarif de location de la salle de motricité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte la nouvelle convention de mise à disposition de la salle de motricité pour un usage régulier (modèle annexé à la présente délibération), fixe un nouveau tarif pour la location de la salle de motricité comme annexé à la présente délibération et dit que ce nouveau document et le nouveau tarif sont applicables à partir de la présente délibération.

Une délibération est prise en ce sens n° 542023

4) Numérotation de nouvelles parcelles constructibles

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la parcelle cadastrée B 1193 a été vendue et le nouvel acquéreur a divisé cette parcelle en 3 parties. La maison existante restant sur la parcelle B 1193 et créant un lot A (n° B 1148) et un lot B (n° B 1449) et que la maison située sur la parcelle A 729 au lotissement Champ Bernier n'a pas été numérotée lors de sa construction.

Il nous propose de numéroter de la manière suivante :

- Parcelle B 1148 : 382 RD 519
- Parcelle B 1149 : 366 RD 519
- Parcelle A 729 : 235 Lotissement Champ Bernier
- Parcelle ZH 86 : 335 Chemin du Bosquet

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide de numéroter les parcelles à savoir :

- Parcelle B 1148 : 382 RD 519
- Parcelle B 1149 : 366 RD 519
- Parcelle A 729 : 235 Lotissement Champ Bernier
- Parcelle ZH 86 : 335 Chemin du Bosquet

Une délibération est prise en ce sens n° 552023

20 H 09 : arrivée de Monsieur BENOIT François

20 h 13 : arrivé de Madame CHENU Mallory

6) Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Monsieur le Maire nous rappelle la délibération n° 28-2022 du 16 juin 2022 modifiant le règlement intérieur de la cantine et de la garderie scolaire.

Monsieur le Maire a organisé avec le personnel communal des services périscolaires des ateliers de travail afin d'optimiser les conditions de travail pendant lequel ils ont également retravaillé le règlement intérieur de la cantine et de la garderie scolaire afin de s'adapter aux conditions de travail actuelles.

Il nous propose un nouveau règlement intérieur (annexé à la présente délibération).

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la proposition de nouveau règlement intérieur et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, adopte le nouveau règlement intérieur de la cantine et de la garderie comme annexé à la présente délibération et dit que ce nouveau règlement sera applicable à la partir de la présente délibération

Une délibération est prise en ce sens n° 562023

7) Courrier de la Commune d'Adjarra

Monsieur le Maire nous donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de la Commune d'Adjarra, remerciant chaleureusement toutes les personnes qu'il a rencontré avec son agent communal lors de sa venue dans notre commune pour le Festival « Entre Scènes et Jardin » et le stage de son agent début juillet 2023.

8) Autorisation d'études d'installation d'éoliennes sur le territoire communal

La société Vélocita sollicite le Conseil Municipal pour une autorisation d'études d'installation d'éolienne sur notre commune.

Une discussion s'engage sur les points positifs et négatifs d'installation d'éolienne et sur la production d'énergie verte en France. L'autorisation de cette étude permettra d'ouvrir le débat sur le devenir de la production d'électricité.

Monsieur le Maire nous rappelle les différentes réunions avec la société Vélocita Energies qui envisage d'implanter des éoliennes sur le territoire de la Commune.

La société Vélocita Energies souhaite lancer des études de faisabilité en vue de la réalisation d'un projet éolien sur le territoire communal.

La société Vélocita Energies sollicite l'accord de la Commune en vue de la réalisation de ces études.

Il est rappelé que, préalablement à la présente séance, une note de synthèse relative au projet a été adressée au Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 0 voix Contre, 2 Abstentions et 11 voix Pour, donne un avis favorable à Vélocita Energies pour réaliser les études de faisabilité nécessaires au développement d'un projet éolien sur le territoire communal, autorise Vélocita Energies à implanter un mât de mesure du vent et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signature de tout autre document inhérent au projet.

Une délibération est prise en ce sens n° 572023

9) Questions diverses

a. Journée de la Biodiversité

Monsieur HELLY Jean-Luc rappelle que le Samedi 30 Septembre aura lieu la journée de la biodiversité organisé par la Commission 3E. L'aide de tous les conseillers disponibles sera la bienvenue.

b. Congrès des Maires de l'Isère

Monsieur le Maire nous informe que le samedi 14 octobre prochain se tiendra le congrès des maires de l'Isère à Beaurepaire. La communauté de communes sollicite l'aide des conseillers municipaux pour cette journée.

c. Commission Intercommunale Transport

Madame CHENU Mallory nous fait un résumé de la réunion de la commission transport de ce jour.

La ligne B reliant la gare de Beaurepaire à la gare du Péage de Roussillon, en passant par Jarcieu, sera effective courant du 1^{er} trimestre 2024. De 6 h à 20 h avec une rotation toutes les heures.

La ligne Zonal, permettant le déplacement entre communes sur l'ex-territoire de Beaurepaire, sera également mise en place début 2024 ainsi que le TD Access, réservé aux personnes de + de 75 ans ou avec un handicap et sur réservation uniquement.

d. PLUi

Monsieur HELLY Jean-Luc nous fait un point sur le travail de la commission communale concernant le PLUi

La commission a travaillé sur les choix des terrains qui pourraient devenir constructibles (dent creuse) recentrer sur l'habitat et voir les possibilités de logement collectif, tout en étant encadré par les préconisations de la Communauté de Communes.

e. Intempéries du 19 Septembre 2023.

Monsieur le Maire nous informe que la Commune va déposer une demande de notre territoire en catastrophe naturelle suite aux intempéries de lundi dernier.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au Mercredi 18 Octobre 2023 à 19 h 15

SIGNATURES

BERHAULT Yann

LACHISE Samuel

VILLARD Isabelle

EXCUSÉE XXX

HELLY Jean-Luc

CHENU Mallory

BENOIT François

BOUZON Vanessa

CHANAUX Claudine

CHARPIOT Alicia

EXCUSÉE XXX

EXCUSÉE XXX

FROGER Eric

GENEVE Bastien

GERMAIN Eric

GIRAUD Stéphane

VANDERGHEYNST Julie

DUTAL Florent

ABSENT XXX

ABSENT XXX